



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 30 NOVEMBRE 2023

\*\_\*\_\*

- I- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :
- 1. **Projet de décret n° 2.23.1067** pris pour l'aplication de la loi n° 58.23 relative au régime d'aide sociale directe.
- 2. **Projet de décret n° 2.23.1068** déterminant le seuil du bénéfice du système d'aide sociale directe.
- 3. Projet de décret n° 2.23.1069 pris pour l'application de la loi n° 59.23 relative à la création de l'Agence nationale d'aide sociale.

Approuvés, sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée au sujet de l'article 3 du projet de décret n° 2.23.1069, en attente de la publication des deux lois relatives respectivement au régime d'aide sociale directe et à la création de l'Agence nationale d'aide sociale.

4. Projet de décret n° 2.23.1041 fixant les conditions et les modalités pour bénéficier de l'aide publique des secteurs de la presse, de l'édition, de l'impression et de la distribution.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

- II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :
- Nomination de la Directrice de la Coopération et de la Communication au Ministère de la Justice :
- Nomination du Doyen de la Faculté des Sciences Ain Choq à Casablanca.

\*\_\*\_\*

A l'issue des travaux du Conseil, le Gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de seize (16) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a décidé d'approuver, quant au principe, une (1) d'entre elles.